COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le huit du mois de septembre à 20 h40,
Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu et place ordinaire des séances sous la présidence de Catherine SAEZ, Maire.

Étaient présents : Catherine SAEZ, Chantal DUPOUY, Valérie LOZES, Dominique GASCON, Pierre MARCOU, Henri CAVIGNAC, Jean-Michel ROBERT, Olivier DEVESA, Grégory RAOULT, Marie-José TOURSEL-LECLERQ, Florence FERNANDES, Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ.

Absents excusés : Christine ROMAN, Serge COURREAU, Claude BOISNARD (procuration à Mme LECLERCQ).

Secrétaire de séance : Dominique GASCON

Le Procès verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

1. GIRONDE NUMÉRIQUE : le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les conventions relatives à la dématérialisation de la comptabilité avec la Préfecture de la Gironde et Gironde Numérique.

2. TRANSFERT DES COMPÉTENCES EN URBANISME A LA CDC : suite à la réunion du Conseil Communautaire du 2 juillet dernier, le transfert de la compétence « instruction des actes d'urbanisme » à la CDC est accepté par le Conseil Municipal.

3. EXTENSION DE LA COMPÉTENCE TRANSFÉRÉE VOIRIE A LA CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN D'AIRES DE COVOITURAGE
Le Conseil Municipal accepte d'étendre la compétence préalablement transférée en matière de voirie à la réalisation, à l'entretien et à la gestion d'aires de covoiturage et précise que cette extension de transfert de compétence ne sera accompagnée d'aucun transfert de charge au profit de l'EPCI.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE AU SMICVAL ET AUX EPCI : Madame le Maire renonce à ces transferts.

5. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS LOCAUX AU CNAS : Olivier DEVESA représentera le collège des Elus et Magali LEFEBVRE le collège des Agents pour le mandat 2014 à 2020 et la validation de la charte de l'action sociale.

6. RYTHMES SCOLAIRES : les nouveaux rythmes sont en place, les conventions avec les intervenants ont été signées, le personnel formé. Une convention avec un groupement d'employeurs a été signée afin d'avoir à notre disposition du personnel pour les TAP. Enfin, du matériel a été acheté pour ces ateliers.

7. REMBOURSEMENT DU GAN : suite à la détérioration de la route de Monnet par un poids lourd, l'assureur de la commune, le GAN, rembourse la somme de 7 659.32 €.

8. DECISION MODIFICATIVE : le Conseil Municipal accepte les décisions modificatives relatives aux travaux à l'école et à l'achat d'un congélateur, ainsi qu'un jeu d'écriture concernant la vente du tracteur et une subvention pour l'église de 2013.

9. RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE : le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 35 000 €, au taux de 2.40%, auprès du Crédit Agricole.

10. CONVENTION D'AMÉNAGEMENT DE BOURG : Suite aux explications de Madame le Maire concernant le projet de programmation de la CAB à TAURIAC, Le Conseil Municipal valide le tableau de programmation de travaux qui commenceront en 2015 par l'action 6, en 2016 par les actions 7 et 2, en 2017 par les actions 4 et 3, suivies en 2018 par l'action 1.
De plus, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la Convention d'Aménagement de Bourg avec le Conseil Général et à solliciter les aides inscrites au tableau.

11. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CES VAUBAN DE BLAYE : l'étude sur le projet de fusion, le périmètre et les statuts est reportée au prochain Conseil.

12. ACHAT TERRAIN MME RIDEAU : Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à acheter à Madame Christiane RIDEAU une parcelle cadastrée C698, d'une superficie de 154 m2, au prix de 462 euros.
Les frais d'acte et de bornage seront à la charge du vendeur.
Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les documents liés à cet achat.

13. VENTE TERRAIN A M. SIMON ET MLLE JOLY : Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à vendre à Monsieur Denis SIMON ET Mlle Sonia JOLY une parcelle cadastrée C828, d'une superficie de 421 m2, au prix de 1263 euros.
Les frais liés à cet acte seront à la charge de M. SIMON et Mlle JOLY.
Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les documents liés à cette vente.

14. PAYS : Suite à une récente commission de la CDC, le Conseil Municipal nomme M. DEVESA en qualité de représentant de la CDC au sein des commissions du Pays de la Haute Gironde.

QUESTIONS DIVERSES :

* *Plan de prévention des risques de mouvement de terrain* : le Préfet a décidé de la mise en application de l'arrêté.

* *SMICVAL* : la remise des containers de tri sélectif ainsi qu'un carte d'accès s'effectuera du 2 au 13/12/2014 sur la commune de PRIGNAC ET MARCAMPS.
Une information aux administrés sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

* *Travaux de l'Eglise* : réunion pour le lancement prévue le 09/09/2014. La troisième tranche des travaux de toiture devrait se poursuivre jusqu'en janvier 2015.
* *L'agence postale* dispose d'une tablette numérique.

* *La salle des fêtes* sera occupée le mercredi après-midi par des cours de Zumba pour les enfants.

* *Le bar tabac* de M. COMBERTON à La Lustre s'est déplacé en face, à la station-service ; une inauguration est prévue en octobre.

* *Rappel des manifestations* : le 13/09 : concert en l'église et forum des associations.
Le repas de quartier du 05/09 s'est bien déroulé.

Le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 13 octobre à 20h30.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23h20.

SEANCE DU Lundi 7 avril 2014

L'an deux mil quatorze le 7 du mois d'avril à 20h45,
le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu et place ordinaire des séances sous la présidence de Catherine SAEZ, Maire.

Étaient présents : Catherine SAEZ, Jean-Michel ROBERT, Chantal DUPOUY, Serge COURREAU, Valérie LOZES, Dominique GASCON, Pierre MARCOU, Henri CAVIGNAC, Olivier DEVESA, Claude BOISNARD, Marie-José TOURSEL-LECLERQ, Christine ROMAN, Florence FERNANDES, Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ.

Était excusé : Grégory RAOULT

Secrétaire de séance : Christine ROMAN

Le Procès verbal de la dernière réunion a été adopté à l'unanimité.

Madame le Maire ouvre la séance en proposant de procéder à l'attribution des délégations de fonction aux adjoints et à trois conseillers municipaux.

1.Délégations de fonction aux adjoints et à trois conseillers municipaux
Madame Le Maire propose d'attribuer des fonctions d'adjoints suivantes :
Jean-Michel ROBERT : Voirie et Finances,
Chantal DUPOUY : Affaires sociales et Cantine,
Olivier DEVESA : Personnel, Cimetière et Appels d'offres
Florence FERNANDES : Bâtiments

Madame SAEZ, propose par ailleurs que des délégations soient attribuées dans trois domaines aux conseillers suivants :
Henry CAVIGNAC : journal, site internet
Christine ROMAN : école et rythmes scolaires
Dominique GASCON : salle des fêtes et cérémonies

Après avoir sollicité l'avis des membres, aucune opposition n'est présentée. Les délégations de fonction aux adjoints et aux conseillers municipaux sont adoptées.

2.Délégation du Conseil municipal au Maire

Madame le Maire expose que les dispositions du Code Général des collectivités territoriales (article L.2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer un certain nombre de ses compétences.
Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, Madame le Maire propose les délégations suivantes :
–d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,
–de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
–de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée

n'excédant pas douze ans,
–de passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités des sinistres afférentes,
–de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
–de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
–d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
–de décider de l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600 euros,
–de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
–de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
–de décider de la création des classes dans les établissements d'enseignement,
–de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
–d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune soit titulaire ou délégataire,
–d'intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle,
–de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux,
–de donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,
–de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,
–d'exercer, au nom de la commune, le droit de propriété défini aux article L.240-1 et L. 230-3 du code de l'urbanisme,
–de prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relative à la réalisation de diagnostic d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune,
–d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle membre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 0 contre, décide de confier à Madame le Maire, pour la durée du présent mandat, les délégations ci-dessus listées.

3- Vote des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués :

Madame le Maire indique qu'il convient de fixer le montant des indemnités de fonction. L'enveloppe annuelle, déterminée par l'État en fonction de la strate de la commune, est de 50 000 euros. Cette enveloppe est ensuite répartie sur décision du Conseil Municipal.

Madame le Maire propose que la répartition suivante soit appliquée :
Maire : 39 %
Adjoints : 13,50%
Délégués : 5%

Madame le Maire informe le conseil municipal que les indemnités du Maire et des adjoints ont été réduites par rapport au mandat précédent afin de pouvoir attribuer une indemnité aux conseillers en charge d'une délégation.

Monsieur Claude BOISNARD salue l'effort qui a été fait. Après en avoir délibéré, il est procédé au vote, le montant des indemnités est adopté à l'unanimité.

4- Élection des délégués communautaires :

La commune participe à 6 syndicats communautaires pour lesquels il convient de désigner des représentants. Il est important que la voix de la commune soit présente dans ces instances et nécessite donc une implication des élus qui seront désignés titulaires et suppléants.
En application des textes, il convient de désigner les délégués aux syndicats au scrutin secret. Madame le Maire après avoir pris connaissance des souhaits des membres du conseil municipal propose les compositions suivantes pour chacun des syndicats :

–Syndicat de gestion des Bassins versant du Moron et du Blayais :
Titulaire : Serge COURREAU
Suppléant : Gregory RAOULT

A l'issue du vote, il est procédé à l'ouverture de l'urne et au dépouillement. Le résultat :
1 blanc
Serge COURREAU : 13 voix
Gregory RAOULT : 13 voix

–Électrification du Blayais :
Titulaires : Serge COURREAU et Claude BOISNARD
Suppléant : Pierre MARCOU

A l'issue du vote, il est procédé à l'ouverture de l'urne et au dépouillement. Le résultat :
1 blanc
Serge COURREAU : 13 voix
Claude BOISNARD : 13 voix
Pierre MARCOU : 13 voix

–Collège de Bourg :
Titulaires : Dominique GASCON et Valérie LOZES
Suppléants : Christine ROMAN et Claude BOISNARD

A l'issue du vote, il est procédé à l'ouverture de l'urne et au dépouillement. Le résultat :
Dominique GASCON : 14 voix
Valérie LOZES : 14 voix
Christine ROMAN : 14 voix
Claude BOISNARD : 14 voix

–Lycées et collège de Blaye
Titulaires : Dominique GASCON et Valérie LOZES
Suppléants : Olivier DEVESA et Florence FERNANDES
Dominique GASCON : 14 voix
Valérie LOZES : 14 voix
Olivier DEVESA : 14 voix
Florence FERNANDES : 14 voix

–RPI Tauriac – Lansac

Titulaires : Catherine SAEZ et Dominique GASCON
Suppléant : Olivier DEVESA

Christine ROMAN fait part de sa candidature au RPI afin de pouvoir pleinement faire le lien entre la délégation aux écoles et rythmes scolaires qui lui a été attribuée et les décisions qui seront prises au sein du regroupement pédagogique. Elle fait part de son étonnement et de la cohérence de la proposition.
Madame SAEZ entend tout à fait la remarque, il sera en effet nécessaire de faire le lien et la question de l'évolution possible au sein du SIRP sera soulevée. Madame SAEZ invite néanmoins Madame ROMAN a participer aux réunions du SIRP.

A l'issue du vote, il est procédé à l'ouverture de l'urne et au dépouillement. Le résultat :
Catherine SAEZ : 14 voix
Dominique GASCON : 13 voix
Olivier DEVESA : 14 voix

Madame le Maire informe les membres que la commune doit également siéger au sein des syndicats du SCOT et du PAYS. La désignation des représentants se fait néanmoins au sein de la communauté de communes. Il est proposé que le conseil municipal désigne le représentant qui sera proposé à la communauté de communes lors de la désignation des délégations.
Pour le SCOT, Madame ROMAN est proposée, pour le Pays de la Haute Gironde Claude BOISNARD.
Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

3- Élection des membres des commissions municipales :

Madame le Maire expose la liste des commissions municipales et des modalités de fonctionnement de ces dernières. Après avoir pris connaissance des souhaits des élus, elle propose de désigner les responsables et de voter la composition de chacune des commissions.

Commission	Responsable	Membres
Voirie – espaces verts	Jean-Michel ROBERT	Serge COURREAU Florence FERNANDES Claude BOISNARD Chantal DUPOUY Marie-José TOURSEL-LECLERQ
Cimetière	Olivier DEVESA	Florence FERNANDES Dominique GASCON Pierre MARCOU Chantal DUPOUY
Bâtiments	Florence FERNANDES	Serge COURREAU Claude BOISNARD Chantal DUPOUY Pierre MARCOU Henri CAVIGNAC Marie-José TOURSEL-LECLERQ
Bulletin municipal et communication	Henry CAVIGNAC	Christine ROMAN Claude BOISNARD Pierre MARCOU

		Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ
Action sociale	Chantal DUPOUY	Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ Dominique GASCON Christine ROMAN
Salle des fêtes et cérémonies	Dominique GASCON	Claude BOISNARD Florence FERNANDES Chantal DUPOUY Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ Pierre MARCOU Marie-José TOURSEL-LECLERQ
Finances	Catherine SAEZ	Jean-Michel ROBERT Chantal DUPOUY Olivier DEVESA Florence FERNANDES Gregory RAOULT Christine ROMAN Valérie LOZES Claude BOISNARD
Liste électorale	Catherine SAEZ	Florence FERNANDES Chantal DUPOUY Claude BOISNARD Marie-José TOURSEL-LECLERQ Pierre MARCOU Dominique GASCON Valérie LOZES
Relations associations, animations et culture	Christine ROMAN	Jean-Michel ROBERT Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ Henri CAVIGNAC
École et rythmes scolaires	Christine ROMAN	Dominique Gascon Olivier DEVESA Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ Marie-José TOURSEL-LECLERQ
Appel d'offres	Catherine SAEZ	Titulaires : Olivier DEVESA Florence FERNANDES Jean-Michel ROBERT Suppléants : Claude BOISNARD Chantal DUPOUY Christine ROMAN
Commission intercommunale des impôts indirects	Catherine SAEZ	Personnes commune : Claude BOISNARD Valérie LOZES Olivier DEVESA Personne hors commune : Pierre ULLIEL

CAB	Florence FERNANDES	Valérie LOZES Serge COURREAU Claude BOISNARD Christine ROMAN Jean-Michel ROBERT Henri CAVIGNAC Dominique GASCON Marie-José TOURSEL-LECLERQ
PLU – permis de construire	Valérie LOZES	Serge COURREAU Jean-Michel ROBERT Claude BOISNARD Dominique GASCON Marie-José TOURSEL-LECLERQ
Relation jeunesse	Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ	Gregory RAOULT Christine ROMAN Henri CAVIGNAC Valérie LOZES Marie-José TOURSEL-LECLERQ
Plan de sauvegarde	Claude BOISNARD	Jean-Michel ROBERT Florence FERNANDES Gregory RAOULT Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ Dominique GASCON Chantal DUPOUY Serge COURREAU-Valérie LOZES
Cantine	Olivier DEVESA	Christine ROMAN Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ Chantal DUPOUY
Impôt communal	Catherine SAEZ	Tous les élus Personnes hors commune : M. SEURIN Joël DUPUY Pierre ULLIEL Personnes hors conseillers : Christine LAVILLE Francis CAZENAVE Mme GUIRAUD Maryvonne BEBOT Isabelle CHAULET
Gestion du personnel Ressources Humaines	Olivier DEVESA	Jean-Michel ROBERT Florence FERNANDES Christine ROMAN
Éclairage public	Claude BOISNARD	Jean-Michel ROBERT Marie-José TOURSEL-LECLERQ
Correspondant tempête	Serge COURREAU	
Question défense	Claude BOISNARD	

Après en avoir délibéré, la composition des commissions municipales est adoptée à l'unanimité.

4- PLU :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un administré a déposé un recours au tribunal administratif contre le PLU. Elle propose que la commune engage un avocat pour préparer la défense en la personne de Maître CHUDZIAK domicilié à Libourne.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise Madame le Maire à recourir aux services d'un avocat.

5- Terrain Damet :

La Zone d'activités à Damet dispose d'un terrain important qui est mis en vente par la commune. La parcelle a été divisée en deux afin de faciliter l'acquisition néanmoins, le choix a été fait de procéder à la vente des deux parties en même temps.
Deux acheteurs s'étaient manifesté malheureusement l'un des deux n'a pu obtenir le financement nécessaire. Le premier acheteur reste intéressé, une nouvelle demande est en cours d'instruction.

6- Subventions :

Dans le cadre de la commission qui s'est tenue lors du mandat précédent, les demandes de subventions des associations ont été instruites. Il est proposé au conseil municipal de décider de ces attributions d'un montant total de 2 800 euros.
–Association VIA : 300 euros
–Club de l'amitié : 500 euros
–L'auto des potes : 400 euros
–La clé des champs : 800 euros
–Le chemin des écoliers, nouvelle association des parents d'élèves : 400 euros
–Association du Patrimoine : 400 euros

Monsieur BOISNARD souhaite savoir si le comité des fêtes a déposé une demande, ainsi que l'association de chasse. Madame le Maire informe que ces associations ne souhaitent pas déposer un dossier répondant aux critères d'attributions : un projet, un budget.

Après en avoir délibéré, les subventions proposées sont adoptées à l'unanimité, moins une abstention de Mme PRIOLEAU-RAMIREZ, qui ne vote pas étant salariée de l'association La Clef des Champs.

9.Questions diverses :

Marie-José TOURSEL-LECLERQ souhaite évoquer la situation de l'Église, patrimoine valorisé par la ville mais qui ne semble pas faire l'objet d'une attention suffisante. Elle fait remarquer qu'aucune indication ne permet, à de potentiels visiteurs, de prendre connaissance des modalités de visite (horaire, où se renseigner...), aucun fleurissement n'est apporté aux abords afin de mettre en valeur une église dont la façade extérieure est grandement détériorée.

Monsieur ROBERT propose que la question du fleurissement soit étudiée dans le cadre de la commission espaces verts.

Monsieur BOISNARD souhaiterait que tous les administrés puissent voir de manière plus fréquente les cantonniers pour nettoyer les fossés.
Madame le Maire entend la remarque et informe que la voirie de la commune est très étendue et que le personnel restreint pour prendre en charge l'ensemble des questions de voirie, de bâtiments, d'espaces verts... La question de l'entretien des fossés est une préoccupation et a été présentée en tant que telle dans le programme, ce sujet sera donc traité dans le cadre de la commission.

Madame SAEZ propose aux élus que la Mairie invite l'ensemble des Tauriacais à un apéritif suite aux élections. Cette pratique se fait dans les autres communes et serait l'occasion d'échanges avec les nouveaux membres du conseil municipal. La proposition est retenue et la date du 25 avril 2014 à 19h fixée.

Le prochain conseil municipal se tiendra le Lundi 28 avril à 20h30.

L'ordre du jour est épuisé, et la séance est levée à 23h.

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2014

L'an deux mil quatorze le 13 du mois d'octobre à 20 h 20,
le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu et place ordinaire des séances sous la présidence de Catherine SAEZ, Maire.

Étaient présents : Catherine SAEZ, Jean-Michel ROBERT, Chantal DUPOUY, Serge COURREAU, Dominique GASCON, Grégory RAOULT, Pierre MARCOU, Henri CAVIGNAC, Olivier DEVESA, Claude BOISNARD, Marie-José TOURSEL-LECLERQ, Christine ROMAN, Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ.

Étaient excusées : Florence FERNANDES, Valérie LOZES.

Secrétaire de séance : Christine ROMAN

Modification demandée par Olivier DEVESA concernant la formulation de représentation à la commission de travail sur le Projet de Territoire à la CDC.
Le Procès verbal de la dernière réunion a été adopté à l'unanimité.

Madame Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour l'autorisation de solliciter la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour la CAB (Convention d'Aménagement de Bourg).

- Sollicitation de la DETR pour l'opération de la CAB.

Demande à solliciter avant le 31 décembre 2014 pour un démarrage des opérations normalement en 2015.
Autorisation donnée à l'unanimité.

- Concession Guichard - Nettoyage et rétrocession.

Olivier DEVESA explique que l'entreprise a nettoyer et vidé le caveau. L'entreprise à confirmée qu'il est irrécupérable, il convient de le faire tomber. Lorsque le caveau sera racheté, il conviendra alors de prendre à notre charge le déblaiement lors de la mise en place du nouveau caveau.

La revente de la concession est acceptée à l'unanimité.

- Syndicat Intercommunal du collège et du Lycée Vauban de Blaye : Projet de fusion. Périmètres. Statuts

Le conseil municipal c'était déjà prononcé sur cette fusion. Il convient donc de délibérer sur le nouveau périmètre du syndicat intercommunal et sur ses statuts.

le conseil accepte à l'unanimité le nouveau périmètre et les statuts du Syndicat.

- Adhésion au Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron et du Blayais.

La commune avait déjà demandé le transfert de l'entretien des rivières de la commune au

syndicat. Il s'agit maintenant d'adhérer au syndicat au regard de la longueur de rivière concernée.
Le coût est estimé à 6 500 euros pour l'entretien du Moron, l'entretien de la Marguerite sera enfin pris en compte.
Adoption à l'unanimité

- Renouvellement du TIG

Après avoir rappelé le cadre des TIG travaux d'intérêt général), pour un poste d'agent technique. il convient de renouveler chaque année la demande pour pouvoir bénéficier d'une personne.

Proposition de renouveler la demande acceptée à l'unanimité.

- 11 Novembre - Monuments aux Morts et repas des Aînés.

Il est coutume que les élus participent et contribuent au repas des aînés. Cuisine, service, achats.... Concerne une centaine de personnes.
Il convient de prévoir les invitations, prévoir l'animation....
Proposition de menu:
Potage Mirepois
Rouille cétoise
Sauté de canard aux olives - haricots verts
Fromage, salade
Dessert glacé.

- Rythmes scolaires : Déclaration des TAP en accueil périscolaire et acceptation de la proposition de la MSA.

Il est proposé au Conseil Municipal de déclarer les TAP en accueil périscolaire permettant de pouvoir bénéficier de l'aide de la CAF. Il est demandé de même pour la MSA.

Proposition adoptée à l'unanimté.

QUESTIONS DIVERSES :

- La trésorerie de Bourg va être fermée. Le service est transféré à Blaye. Les élus de la CDC ont adressé un courrier au Préfet de département.
- Classement des carrières de la Louze en zone Natura 2000. Le projet est abandonné.
- SMICVAL : Rappel de la distribution des bacs jaunes à partir du 2 décembre à la salle des fêtes de Prignac et Marcamps. Un prospectus sera remis dans les boites aux lettres (Attention avec la publicité).
- Installation du bar tabac côté pompe à essence.
- Salle des fêtes : La commission se réunira le Lundi 20 octobre à 14h30.
- M. MARCOU informe le conseil de son souci d'occupation de la salle des fêtes.
  Il est demandé que tous les 1ers mardis et tous les 1ers jeudis de chaque mois : la salle est réservée par le 3ème âge.
- Kit pour réduire la consommation d'eau : du 1er décembre à fin juin 2015 à disposition à la Mairie. Seule obligation est de renseigner le questionnaire. information à diffuser dans le journal municipal.

- Eglise : échafaudage en montage. Reprise des travaux pour la troisième tranche.
- CAB : la commission permanente du CG33 n'est toujours pas passée. Un premier temps de travail est prévu pour l'élaboration du cahier des charges pour l'appel d'offre et pour recruter le maître d'oeuvre, dans le but de gagner du tempslorsque le dossier passera en commission permanente au Conseil Général.
  Concernant le terrain face à la Mairie, celui-ci est mis en vente. Madame Le Maire a demandé une estimation par les domaines et va étudier une acquisition totale ou partielle du terrain.
- Le local loué par M COURREAU à l'Eglise évangélique va se libérer après la fin de l'année. Monsieur Courreau recherche un repreneur (restaurant, artisan, commerce...)
- le 24 octobre signature de l'acte pour la vente du terrain à la ZA de Damet à Monsieur SANCHEZ.
- Collecte de la banque alimentaire : besoin de volontaires pour le dernier WE de novembre (vendredi et samedi) au Carrefour Market de Bourg et à Intermarché de Pugnac.
- PVR taxe pour voies et réseaux: une première délibération a été prise le 10 mars 2011 autorisant l'instauration du principe de participation pour voies et réseaux.
- Une seconde délibération doit être prise afin de finaliser les modalités (coût, prise en charge par les propriétaires...) avant le 31/12/2014.
- France Télécom: des abonnés sont restés une semaine sans téléphone suite à un accident survenu sur un poteau. Un courrier de mécontentement sera adressé à la direction de l'entreprise au nom de la commune.

Jean-Michel : le goudronage des routes commencera demain. Entreprise Boucher. Les travaux démarrent devant le cimetière.

Claude : Plan de Sauvegarde - un compte-rendu a été fait.
Il fait noter également les délais de 6 jours d'intervention de France télécom.
Réunion à la CDC pour le développement de la ZAC de Tauriac et rappeler les faits à Monsieur ROUX.

Olivier : La commission cimetière se réunira après la Toussaint.

Madame Le Maire : Chaque locataire doit rembourser les frais d'ordure ménagère, il est donc demandé à Permis de Jouer de régler les ordures ménagères. La destination du bâtiment est à étudier.

Lycée de Blaye : Motion présentée à Blaye. Adoption de la motion par le CM.

Association des aînés : Difficulté pour trouver un nouveau / nouvelle présidente.

Christine ROMAN : 900 ans de l'Eglise. Les associations se mobilisent pour poursuivre le projet.

Le prochain conseil municipal se tiendra le Jeudi 4 décembre à 20h30.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h55.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze le 14 du mois de novembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu et place ordinaire des séances sous la présidence de Catherine SAEZ, Maire.

Étaient présents : Catherine SAEZ, Jean-Michel ROBERT, Chantal DUPOUY, Valérie LOZES, Dominique GASCON, Pierre MARCOU, Grégory RAOULT, Henri CAVIGNAC, Olivier DEVESA, Claude BOISNARD, Marie-José TOURSEL-LECLERQ.

Étaient excusés : Christine ROMAN, Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ, Florence FERNANDES, Serge COURREAU.

Secrétaire de séance : Marie-José TOURSEL-LECLERQ.

Ouverture de la séance à 20h30.

Le Procès verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier à Madame le Maire, pour la durée du présent mandat, les délégations de signature sur 21 points.
Cette délibération annule et remplace celle prise en date du 7 avril 2014.

PLAN DE PREVENTION RISQUES NATURELS MOUVEMENTS DE TERRAIN (PPRMT):

Suite à l'arrêté préfectoral en date du septembre 2014 portant approbation du PPRMT, il apparaît que certaines contraintes sont difficilement réalisables. Les sept communes concernées vont déposer un recours auprès du Tribunal Administratif.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision.

AUGMENTATIONS 2015 :

AUGMENTATIONS ANNUELLES	2014	2015
EMPLACEMENT LA LUSTRE	26,5 €	27,00 €
COLUMBARIUM		650,00 €
CIMETIERE	45,00 €	46,00 €
LOYER ATTANE	267,00 €	269,00 €
BRESILLION	429,00 €	432,00 €
BATISSE	512,00 €	515,00 €
PECOURT	436,00 €	439,00 €
MARQUES	58,00 €	58,50 €
EPICERIE	510,00 €	513,00 €
LAMBIJOU	411,00 €	413,00 €
CABINET INFIRMIER	204,00 €	205,00 €
TEXIER	700,00 €	704,00 €
GARDERIE JOURNEE	1,40 €	1,45 €
GARDERIE MOIS	10,15 €	10,35 €
CANTINE REPAS	1,95 €	2,00 €
CANTINE CARTE	15,60 €	16,00 €
SALLE DES FETES COMMUNE ÉTÉ WE	238,00 €	243,00 €
SALLE DES FETES COMMUNE HIVER WE	330,00 €	336,00 €
SALLE DES FETES H COMMUNE ÉTÉ WE	475,00 €	484,50 €
SALLE DES FETES H COMMUNE HIVER WE	584,00 €	595,00 €
50 % DES TARIFS POUR LA SEMAINE		
ASSOC COMM 1 JOUR WE	55,00 €	56,00 €
ASSOC COMM 1 JOUR SEMAINE	11,00 €	11,20 €
ASSOC H COMM 1 JOUR WE	156,00 €	159,00 €
ASSOC H COMM 1 JOUR SEMAINE	78,00 €	80,00 €
CAUTION	520,00 €	530,00 €
CAUTION MENAGE	156,00 €	159,00 €

Le conseil approuve à l'unanimité les augmentations.

RYTHMES SCOLAIRES :

Le CM autorise à l'unanimité Madame Le Maire à déclarer auprès de la MSA les TAP en accueil périscolaire, cela permettra d'obtenir une aide financière pour chaque enfant accueilli.

DÉCISIONS MODIFICATIVES :

Des décisions modificatives du budget 2014 sont présentées et acceptées par le CM car sans incidence sur l'équilibre budgétaire. Elles concernent notamment les frais de personnel liés aux arrêts maladie et aux cotisations, ainsi que les frais d'entretien de voies et réseaux.

SGBV DU MORON :

Le Conseil accepte le retrait des communes de Saint-Paul, Campugnan, Fours et Cartelègue du SGBV du Moron et du Blayais.
Le Conseil accepte également l'adhésion des communes de Gauriac, Lansac, Saint-Ciers

de Canesse, Saint-Seurin de Bourg, Villeuneve et Tauriac (uniquement en ce qui concerne le ruisseau « la Margueritte ») au SGBV du Moron et du Blayais.

QUESTIONS DIVERSES :
Madame Dupouy, à la demande de Madame le Maire nous expose qu'une compagnie d'assurance propose de faire bénéficier à certains habitants (non travailleurs) d'une mutuelle à des prix attractifs, pour cela, il faut que la commune s'engage par une lettre d'adhésion, Madame Dupouy, et Monsieur Devesa, nous signalent que d'autres communes ont déjà pris cet engagement. Madame le Maire avant de s'engager demande à Madame Dupouy d'apporter d'autres informations pour le prochain conseil, le CM approuve cette décision.

- CONVENTION D'AMENAGEMENT DE BOURG :
En attente de la présentation à la commission du Conseil Général, Madame Le Maire doit rédiger un cahier des charges afin de passer un marché pour recruter un maître d'œuvre.

- TERRAIN EN FACE DE LA MAIRIE :
Une estimation du prix par les Domaines a été fixée à 12€ le m2.
Une réflexion sur l'achat possible de ce terrain par la commune est engagée en partenariat avec le Conseil Général.

- REUNION CDC DU 22 OCTOBRE :

Suite à l'incident lors du traitement de la vigne à Villeneuve, Jean-Michel Robert nous résume les orientations environnementales qui sont envisagées :
- Végétaliser pour préserver le cadre vie et la protection de l'environnement.
- Tisser des liens entre les jeunes et les viticulteurs.
- Développer le tourisme œnologique.

On attend des propositions de La CDC pour savoir comment végétaliser correctement les talus afin d'éviter des affaissements de terrain.

- Pierre Marcou : signale que le pont chemin Du Mâ est en mauvais état, que des voitures risquent de finir dans le fossé, il faudrait signaler ce danger par un panneau, et envisager une réparation, Jean-Michel Robert prend note.

- Valérie Lozes : dit que la fusion avec le collège de Blaye a été adoptée.

- Olivier Devesa : le recensement des tombes à vider au cimetière en 2015 continue. Une « case » au colombarium a été vendue. Il rappelle le retrait des poubelles jaunes à partir du 2 décembre à la mairie de Prignac et Marcamps, il faut s'organiser pour aller chercher les poubelles des personnes qui n'auront pas la possibilité d'y aller.

- Claude Boisnard : Concernant le local occupé par P2J s'est renseigné auprès d'ERDF sur la possibilité de mettre un compteur unique pour l'électricité réponse : il suffit d'avoir une adresse unique. Actuellement 3 adresses : 12 et 14 côtes de Bourg et 51 rue de la Brandotte pour les compteurs d'eau la même démarche est à faire, il faut voir si cela est techniquement possible.

- Henri Cavignac : A propos des 900 ans de l'église, pense qu'avec l'aide des associations on peut s'orienter vers une joyeuse fête locale si possible devant l'église avec une illumination du bâtiment pour l'occasion, ce qui sera le moyen de réunir le plus grand nombre d'habitants pour les réjouissances. Date prévisionnelle weekend du 1er Août. Prévoir une ligne budgétaire pour 2015. Madame Le Maire rappelle que pour préparer le budget 2015 elle a besoin de devis.

- Dates à retenir :

* 21 Novembre 19 heures dans la salle des associations, planning salle des fêtes avec la participation des associations.

* Madame Dupouy nous rappelle que la collecte pour la banque alimentaire est fixée au 28 et 29 Novembre.

* Parution du Journal :
1 décembre 2014 il faut rendre tous les sujets qui doivent être traités avant le 28 novembre.

* 16 Décembre : arbre de Noël des écoles organisé par le RPI de LANSAC/TAURIAC.

* 19 décembre 19h30 invitation des élus et des employés par les deux municipalités à la salle des fêtes de Tauriac.

* Date des vœux 2015 : vendredi 16 Janvier 2015 à partir de 19 heures. Cette information sera mentionnée dans le prochain trait d'union.

La date du prochain conseil est fixée au 18 décembre.
La séance est levée à 22h35

SEANCE DU 16 juin 2014

L'an deux mil quatorze le 16 du mois de juin à 20 h40,
le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu et place ordinaire des séances sous la présidence de Catherine SAEZ, Maire.

Étaient présents : Catherine SAEZ, Chantal DUPOUY, Valérie LOZES, Dominique GASCON, Serge COURREAU, Pierre MARCOU, Henri CAVIGNAC, Jean-Michel ROBERT, Olivier DEVESA, Claude BOISNARD, Marie-José TOURSEL-LECLERQ, Christine ROMAN, Florence FERNANDES, Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ.

Était excusé : Grégory RAOULT

Secrétaire de séance : Christine ROMAN

Avant d'ouvrir la séance, Madame Le Maire informe le conseil que deux points doivent être ajoutés à l'ordre du jour. L'un concerne la nomination d'un référent à l'Office du tourisme de la CDC de Bourg, l'autre la possibilité de recrourir à un groupement de commande pour le gaz naturel.

Le Procès verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

1. Nomination de 4 commissaires pour la CIID de la CDC de Bourg (Commission intercommunale des Impôts).

Le conseil municipal a déjà délibéré sur ce point lors de la séance des désignations. La délibération a été transmise à la CDC.

2. Nomination d'un titulaire et d'un suppléant pour la Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CDC)

Le conseil municipal doit nommer un titulaire et un suppléant pour la commission locale d'évaluation des charges transférées. Madame Le Maire propose qu'Olivier DEVESA soit désigné titulaire et elle-même, Catherine SAEZ, suppléante.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Nomination d'un titulaire et d'un suppléant pour la Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CDC)

Madame le Maire propose pour les désignation de cette commission de nommer Florence FERNANDES titulaire en tant qu'adjointe aux bâtiments sur la commune et Chantal DUPOUY suppléante.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Approbation de la modification des statuts du Syndicat GBV du Moron et du Blayais
La compétence hydraulique des cours d'eau était assurée par la CDC puis redonnée aux communes. La commune de Tauriac a souhaité transférer cette compétence au syndicat du bassin Versant du Moron et du Blayais notamment pour le cours de la marguerite.

Ce transfert impose de modifier en conséquence les statuts du syndicat afin qu'il puisse se doter de cette nouvelle compétence.

Concernant la participation des communes, le syndicat informe des évolutions des participations selon les réalisations. Le montant actuel de participation est de 4 900 €.
Pour 10 000 € de travaux, la cotisation passerait à 5 924 €
Pour 20 000 € de travaux, la cotisation passerait à 6 516,40 €.

Après avoir pris connaissance des ces informations, la proposition de modification des statuts est adoptée à l'unanimité.

5. FEMREB (Subvention pour l'éclairage public)

La commune a la possibilité de solliciter une subvention auprès du syndicat FEMREB pour l'installation d'un nouveau lampadaire. Une aide d'environ 480 € pourrait ainsi être octroyée.
La proposition de solliciter la subvention est adoptée à l'unanimité.

6. Présentation et approbation du règlement municipal du Columbarium

Olivier DEVESA présente le travail effectué pour la mise en place d'un règlement intérieur sur l'espace "jardins du souvenir" qui permet de procéder à l'épandage des cendres. Les demandes doivent être adressées à la Mairie qui doit tenir un registre obligatoire.
Concernant les conditions d'attribution des cases, il est proposé de procéder comme pour les concessions. La demande est adressée à la mairie qui doit en fixer la durée et le prix.

Il est proposé au conseil municipal de fixer la durée d'occupation d'une case à 30 ans comme pour les caveaux. Le prix est proposé d'un montant de 650 € (le coût d'achat pour la commune étant d'environ 750 €).
Le renouvellement des concessions se ferait à 50 % du prix initial.

Les gravures sur les plaques des cases doivent être homologuées, les critères sont fixés par la commune. La paque est à prévoir pour le jour du dépôt de l'urne. Les familles ont obligation de passer par une entreprise funéraire pour le dépôt de l'urne ainsi que pour graver la plaque.
Un espace permettant le dépôt de fleurs est prévu sur les côtés des cases.

Après en avoir débattu, les membres du conseil municipal adopte le règlement municipal du columbarium, le prix et de la durée fixés aux emplacements des urnes.

7. Reprise de la concession 197 – Guichard et tarif

La concession 197 est composée de 5 cercueils. Il est proposé de les regrouper en un.
Concernant la pierre elle-même, il convient de demander un devis car l'état de la concession justifiera peut-être une démolition.
Il est proposé au conseil municipal de prendre une première délibération portant sur la reprise du caveau par la commune.

Le conseil sera ensuite amené à délibérer pour décider la revente et son prix ou la démolition selon les devis qui seront présentés.
La reprise du caveau est adoptée à l'unanimité.

8. Nouvelle demande de Subvention

L'association des Anciens Combattants porte drapeau sollicite la commune pour aide. Ils ne bénéficient pas de subvention car ne sont pas domiciliés à Tauriac. Pour autant la commune fait régulièrement appel à cette association pour les cérémonies commémoratives.

Madame Le Maire propose d'accepter exceptionnellement une aide sous forme de subvention d'un montant de 80 € à l'association.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

9. Nomination d'un élu référent coordinateur de Sécurité Routière.

L'Etat demande aux collectivités de nommer un référent coordinateur de sécurité routière. Madame Le Maire propose de désigner Claude Boisnard.

Proposition adoptée à l'unanimité.

10 Vente de Terrain à Damet

Monsieur SANCHEZ, d'une entreprise de pièces détachées de tondeuses souhaite acheter un des deux terrains de Damet, celui à côté de CMJ. CMJ ayant renoncé à l'achat de la parcelle, Madame Le Maire propose de lui accorder la parcelle A1184, 1186 et 1189p, d'une surface de 1934 m2.
Le prix fixé serait de 40 000 € auquel il convient de rajouter 806 € de bornage.

11. Fixation des seuils de poursuites pour le trésorier

Une autorisation générale est donnée au trésorier pour engager les poursuites de recouvrement au-delà du seuil.

Proposition accordée à l'unanimité.

12. Décision Modificative

Madame Le Maire présente les modifications proposées au budget.
- un titre de recette de cantine est à annuler d'un montant de 136,80 € de l'année de 2013,
- des lits complémentaires doivent être achetés pour les petites sections du fait de l'augmentation des effectifs.

Florence FERNANDES et Christine ROMAN informent qu'elles ont procédé le jour même avec la directrice de l'école à la visite des locaux. Elles proposent que la quantité demandée soit augmentée. En effet, le nombre d'inscriptions a encore augmenté dans la journée. Par ailleurs le manque de place dans le dortoir est important et des lits anciens et volumineux mériteraient d'être remplacés.
L'achat d'un lot de 20 lits au coût de 620 € permettrait de réduire le coût d'achat à l'unité, de faire face à l'augmentation des inscrits en PS et de renouveler le matériel existant.

- Le secrétariat de la mairie doit s'équiper d'un logiciel afin de répondre à l'échéance du 1er janvier 2015 pour dématérialiser l'ensemble des procédures budgétaires et financières avec les services de trésorerie.

Le logiciel MAGNUS est compatible avec le logiciel budgétaire de la commune. Son coût est de 1 600 €.

Christine ROMAN indique que la proposition de DM présente les dépenses nouvelles sans indiquer sur les lignes budgétaires qui seront modifiées pour faire face à ces nouvelles dépenses.

Madame Le Maire indique que les lignes bâtiments et voiries ont été largement dotées lors du vote du budget. Elles seront donc réduites du montant des dépenses nouvelles.

13. Nomination d'un élu référent pour l'Office du Tourisme

Cette nomination fait suite à la suppression de la commission tourisme au sein de la CDC, il convient donc de nommer un élu référent dans les instances de l'office. Madame Le Maire propose qu'Olivier DEVESA soit référent.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14. Proposition d'adhésion au groupement de commande de gaz du syndicat départemental de l'énergie de la Gironde (SDEEG)

Le groupement de commande est proposé à l'échelle de la région et met en avant l'augmentation des coûts de gaz à venir. Les communes reçoivent une proposition ayant une date de réponse limitée sans pour autant en connaître les modalités précises et notamment le coût.
La proposition comprend une adhésion ainsi qu'un pourcentage sur la consommation.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident de suspendre la décision faute de précisions suffisantes et de garanties en terme de coûts.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Le Maire propose de passer aux questions diverses.

- Christine ROMAN indique que la mise en place et l'organisation des rythmes scolaires se précise. De nombreuses réunions se sont tenues, la commission école s'est déroulée. Le personnel a été réuni, les associations ayant fait acte de candidature également. Le projet se veut à la fois simple et sécurisant pour les enfants puisqu'il s'appuiera en premier lieu sur le personnel municipal formé au BAFA. Les enseignants seront prochainement informés de l'avancée des démarches ainsi que les parents qui seront réunis le 23 juin.

- Catherine SAEZ informe que le conseil municipal que ce dernier devra se réunir le vendredi 20 juin à 18h pour procéder à la désignation des électeurs pour les sénatoriales. Trois titulaires et trois suppléants devront être désignés.

- Plan de sauvegarde – Plan canicule : Claude BOISNARD et Chantal DUPOUY ont à ce jour recensé 15 personnes "à risque" sur la commune. Pour autant ce recensement est à affiner notamment en direction des personnes présentant des problématiques spécifiques.

- Madame Le Maire informe que dans le cadre d'un projet intercommunal, des concerts vont se tenir dans les différentes églises romanes du canton.
Le concert à Tauriac est prévu le 13 septembre 2014 (même jour que le Forum des Associations).

- Jean-Michel ROBERT informe que l'entretien des fossés et des talus a pris un retard de deux ou trois semaines du fait de l'entreprise, son tracteur étant tombé en panne. Un délai au 15 juillet maximum est donné à l'entreprise pour reprendre le travail. Le faucardage à été fait.

- Jean-Michel ROBERT informe que l'association du patrimoine souhaite initier un important évènement autour des 900 de l'Eglise. Elle souhaiterait que la Mairie soit le porteur principal de cette manifestation qui nécessitera donc un budget. La mairie devra donc soit fixer une enveloppe maximum soit s'en référé au budget qui lui sera remis.
Le souhait est de faire participer le plus grand nombre d'associations tauriacaises et les bénévoles seront nécessaires.
Christine ROMAN informe que la commission association organise le 24 juin prochain une première réunion de mobilisation autour de cet évènement avec l'ensemble des associations prêtes à se mobiliser.

- Monsieur ROBERT poursuit en rappelant que lors de la campagne municipale, le besoin de temps d'information et d'échanges sur différents secteurs de la commune s'était fait ressentir. Notamment dans le secteur de La Lustre autour des questions liées au stationnement des véhicules, ou encore sur la sécurité aux abords de la boulangerie.
Des temps d'échanges, de débats pourraient être organisés sous différentes formes pour analyser collectivement les problématiques même lorsque la Mairie n'a pas, à priori de solutions pré-déterminées.

- Florence FERNANDES indique qu'elle a réalisé une visite de l'école afin de faire l'état des lieux des différents travaux à mener.
La 3ème tranche des travaux de la couverture de l'Eglise vont par ailleurs être relancés.

- Monsieur BOISNARD informe Madame Le Maire qu'il a reçu une demande d'installation d'un compteur électrique sur un terrain dans le secteur de Peugeais. Après discussion, il s'avère que ce terrain n'est pas constructible. Il ne peut donc donner lieu à une installation ou à des aménagements liés à l'habitat.

- Olivier DEVESA informe que le SMICVAL s'est doté d'une nouveau bureau.
La communauté de communes à présenté un programme sur six ans en matière de développement économique.
Le Pays va bientôt organiser une nouvelle édition des Etats généraux de l'emploi.

Chantal DUPOUY informe que l'Association Etienne Lucas (repas de la RPA) est en difficulté. Elle devrait bénéficier d'une aide de la CDC et de la commune de Pugnac.

Le prochain conseil municipal se tiendra le Vendredi 20 juin à 18h.
L'ordre du jour est épuisé, et la séance est levée à 23h38.

SEANCE DU 18 décembre 2014

L'an deux mil quatorze le 18 du mois de décembre à 20 h35,
le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu et place ordinaire des séances sous la présidence de Catherine SAEZ, Maire.

Étaient présents : Catherine SAEZ, Chantal DUPOUY, Dominique GASCON, Pierre MARCOU, Henri CAVIGNAC, Jean-Michel ROBERT, Olivier DEVESA, Claude BOISNARD, Marie-José TOURSEL-LECLERQ, Christine ROMAN, Florence FERNANDES, Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ, Serge COURREAU, Grégory RAOULT

Était excusée : Valérie LOZES.

Secrétaire de séance : Christine ROMAN

Monsieur MARCOU souhaite formuler une observation concernant la mention sur le pont de la Marguerite dans le compte-rendu de la séance précédente. Ce n'est pas que le pont est en mauvais état, mais que le pont n'est pas signalé.

Le Procès verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, Madame Le Maire informe le conseil municipal que le contrat de vente du terrain du Damet a été signé aujourd'hui.

1. Convention SDEEG

Convention avec le syndicat d'électrification et gaz, le SDEEG. La concurrence sera ouverte sur les marchés de gaz et d'électricité. Afin de faciliter les démarches et afin de respecter les directives européennes, il est proposé d'adhérer au syndicat qui se charge de mettre en concurrence les fournisseurs.

La commune est principalement concernée par le gaz. Le conseil municipal n'aura pas à délibérer de nouveau une fois le marché de l'électricité concerné. Une économie de 15% par rapport au tarif réglementé est estimée pour la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Non valeur cantine + Décision Modificative

La trésorerie générale demande d'inscrire en non valeur une dette de cantine.
Il s'agit d'un impayé 2012 - 2013 d'un montant de 763,91 €. Ce qui ne signifie pas que la dette est effacée.
La famille a été rencontrée et des prélèvements seront effectués sur les prestations.

Madame DUPOUY indique qu'il est tout de même étonnant que nous soyons avertis après un délai si long du non recouvrement de la somme (plus d'un an).

Après en avoir délibéré, la proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Validation du projet éducatif dans le cadre des TAP

Madame Le Maire indique que le conseil municipal doit adopter les orientations du projet éducatif de la commune dans lequel l'organisation des TAP viendront s'inscrire. Celui-ci est complété par le projet pédagogique qui fixe les règles de fonctionnement des activités. Elle demande à Madame ROMAN de présenter le document.

Madame SAEZ informe que le projet pédagogique a été remis au médecin de la PMI qui a visité les locaux pour l'agrément en accueil périscolaire. Ce projet devra être développé pour sa partie règlement intérieur.

Le projet éducatif et pédagogique est adopté à l'unanimité.

4. Demande de subvention auprès du FEMREB

La mairie propose d'installer un éclairage public sur la place de la poste rénovée. Les riverains utilisant les emplacements de parking, elle nécessite d'être éclairée. Une subvention à hauteur de 35% du montant peut-être demandée.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

Christine ROMAN demande s'il ne serait pas nécessaire de signaler les lampadaires qui ne nécessitent pas d'être allumés toute la nuit et qui pourraient bénéficier d'un détecteur de présence.
Il y a par ailleurs des lampadaires qui clignotent.
Un inventaire sur l'ensemble de la commune est à réaliser.

Madame Le Maire, informe par ailleurs que la place de la Poste, une fois rénovée, pourrait être inaugurée et nommée "Achille BARDIN" et propose qu'une plaque y soit apposée pour l'occasion.
La date d'inauguration est à envisager au printemps.

Questions diverses :

Ma commune ma santé : Madame Le Maire informe que M. LEROY courtier en assurance à créé une association qui adhère avec le Pavillon de prévoyance et une compagnie de Saint-Etienne MIEL.
L'association propose un système groupe avec 3 niveaux de garanties. Concernant les tarifs, les propositions semblent plutôt intéressantes pour les personnes retraitées. Les propositions tarifaires sont au même niveau qu'une assurance sur internet sans intermédiaire.

Olivier DEVESA demande à ce qu'une attention soit portée sur l'utilisation du nom de la mairie à partir du moment où nous adhérons.
Madame Le Maire propose que le conseil municipal se prononce pour qu'une lettre d'accréditation lui soit adressée.

Après en avoir délibéré, la proposition est adoptée à 10 voix, 4 abstentions.

Madame Le Maire informe que le dossier de demande de subvention de la CAB n'est toujours pas passé en commission permanente du CG.

Concernant le terrain face à la Mairie, Domo France et Gironde Habitat ont été contactés pour que des propositions d'aménagement soient adressées à la commune.

Concernant l'organisation des 900 ans de l'Eglise, Christine ROMAN et Henri CAVIGNAC présentent les différentes propositions d'animation qui vont s'insérer lors de la fête locale le premier week-end d'Août : le samedi sera ouvert par un concert dans l'Eglise (quator) une conférence devrait également compléter l'ouverture. En début de soirée l'Eglise sera mise en lumière, puis une animation vidéo et sonore (maping) lancera les festivités du soir. Un repas sera organisé ainsi qu'un bal traditionnel. Le dimanche matin une messe sera organisée à Tauriac, l'apéritif et le soir, l'animation vidéo sera de nouveau répétée et s'achèvera sur une un feu d'articice en bouquet final à l'arrière de l'Eglise.

Courrier de l'association du Patrimoine portant des propos sur le conseil municipal concernant l'organisation de cette manifestation. Madame Le Maire propose qu'un courrier de réponse soit signé par l'ensemble du conseil.
Tous les membres présents signent à l'exception de Dominique GASCON.

Olivier DEVESA présente les Etats Généraux de l'Emploi, adossé au pays pour favoriser l'emploi et le développement économique. L'objectif étant de mutualiser, centraliser les moyens et de regrouper l'ensemble des partenaires intervenant dans le champs de l'emploi et du développement économique.
Sur le plan financier, la proposition était assez importante.
Le 22 décembre la CDC devrait valider la proposition et le 15 janvier les modalités de fonctionnement seront précisées avec le niveau de participation de chaque CDC à voter en mars / avril.
Le projet amène progressivement à la mutualisation entre les communautés de communes.

Madame Le Maire informe également que dans le cadre de l'association des Maires, il est proposé de procéder à un achat regroupé d'un défibrillateur. Madame Le Maire propose de l'inscrire au prochain budget.
Monsieur BOISNARD demande si le matériel sera relié au SAMU. Ce ne sera pas le cas, il s'agit d'un appareil autonome.

SIAPEA : le syndicat a obtenu les accords de subventions pour la troisième tranche du tout à l'égout. La prochaine zone sera rue du Stade, Talet et Saint-Andrieux.
Une rencontre avec les privés se tiendra le 8 janvier. Les travaux devraient démarrer au printemps pour finir à l'automne.

Dominique GASCON : a envoyé les conventions aux associations pour la salle des fêtes. Une seule association à répondu pour l'instant.

Chantal DUPOUY : la collecte alimentaire internationale s'est bien déroulée. On constate une augmentation des dons : à Pugnac + 15%, Bourg également à été plus mobilisé.

Pierre MARCOU informe que Monsieur COURREAU père propose de récupérer toutes ses décorations de Noël (200 m linéaires) pour décorer l'école, la mairie ou autre.

Henri CAVIGNAC, les voeux seront organisés le 16 Janvier 2015. La distribution des

invitations se fera les jeudi et vendredi 8 et 9 janvier.

Claude BOISNARD, soutient le projet d'étude de rénovation du bâtiment où est hébergé P2J. Le CG peut participer à hauteur de 25 % dans la limite de 100 000 €.
Christine ROMAN indique qu'il lui semble prioritaire d'élaborer un projet autour de ce bâtiment afin de déterminer sa fonction (maison des associations ou résidence d'artistes pour laquelle l'association P2J a également un projet). Le projet permettra d'aller chercher des subventions pour la rénovation du bâtiment en cohérence avec le projet. La commission associations et culture va travailler sur un projet à soumettre au conseil municipal.

Florence FERNANDES : les travaux de la salle des fêtes ont commencé en début de semaine (toiture). Une difficulté se présente .....

Jean-Michel Agenda 21 : replantation de végétaux sur les talus. Le projet devrait pouvoir être intégré dans l'agenda 21 de la CDC.
La Commission voirie serait à réunir en début d'année.

Le prochain conseil municipal se tiendra le jeudi 29 janvier 2015 à 20h30.
L'ordre du jour est épuisé, et la séance est levée à 22h53.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 avril 2014

L'an deux mil quatorze le 28 du mois d'Avril à 20 h37,
Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu et place ordinaire des séances sous la présidence de Catherine SAEZ, Maire.

Étaient présents : Catherine SAEZ, Maire, Chantal DUPOUY, Adjointe, Valérie LOZES, Dominique GASCON, Pierre MARCOU, Henri CAVIGNAC, Olivier DEVESA, Adjoint, Claude BOISNARD, Marie-José TOURSEL-LECLERQ, Christine ROMAN, Florence FERNANDES, Adjointe, Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ, Jean-Michel ROBERT, Adjoint (arrivé à 20H46).

Étaient excusés : Serge COURREAU, Grégory RAOULT

Secrétaire de séance : Christine ROMAN

Le Procès-verbal de la dernière réunion ne mentionne pas le résultat du vote des délégations au SIAEPA. Le présent procès-verbal rectifiera l'oubli. Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Rectificatif du procès-verbal du 7 avril 2014 :
Election des délégués au SIAEPEA lors de la séance du Conseil Municipal du 7 avril dernier. Les candidats proposés sont Jean-Michel ROBERT, Florence FERNANDES en tant que titulaires Serge COURREAU en tant que suppléant.
A l'issue du vote, il est procédé à l'ouverture de l'urne et au dépouillement. Résultats :
1 blanc
Jean-Michel ROBERT, 13 voix
Florence FERNANDES, 14 voix
Serge COURREAU, 14 voix

1. VOTE DES 3 TAXES :

Catherine SAEZ propose que les trois taxes relevant de la commune ne soient pas augmentées et que le budget 2014 de la commune soit proposé avec ces recettes constantes.
Mme Le MAIRE propose donc de maintenir le montant des taxes comme suit :

Taxe foncière : 26.77%
Taxe d'habitation : 13.71%
Taxe Foncière Non Bâti : 58,88%
Soit une recette de 339 599 € contre 335 072 en 2013 (4 527€ en plus).

Les propositions sont adoptées à l'unanimité des présents.

2. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 :

Madame Le Maire présente le budget 2014 en fonctionnement et en investissement.
La proposition de budget est étudiée chapitre par chapitre :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 260 296 € contre 194 636,32 € de réalisé en 2013.
L'augmentation de ce chapitre s'explique principalement par l'augmentation de la charge eau et assainissement pour les bâtiments de la commune, une augmentation prévue pour l'entretien des bâtiments, des voies et réseaux et l'entretien du matériel roulant de la commune.

Chapitre 012 charges de personnel : 394 114,00 € contre 358 531 € réalisé en 2013, l'écart s'expliquant par la prise en compte de la mise en œuvre des rythmes scolaires et notamment l'intervention de personnel extérieur.

Chapitre 65 charges de gestion courante : 184 818 € contre 177 717 € réalisé en 2013, l'augmentation concerne principalement le reversement aux organismes regroupés (SIRP).

Chapitre 66 charges financières le montant proposé pour l'année 2014 est de 17 787 € contre 14 699,07 €.

Un montant de 86 494 € sont virés en investissements.

Le total des dépenses proposées en fonctionnement s'élève à 950 449 €.

En recettes : Un excédent de 25 792 € de l'exercice 2013 permet d'abonder les recettes 2014.

Chapitre 13 atténuation des charges : 35 000 € contre 34 330,39 € en 2013.

Chapitre 70 production de services : 41 125 € contre 38 149,70 € l'augmentation attendue provient du fonds d'amorçage de l'Etat pour la mise en place des rythmes scolaires.
Il est proposé de réduire les recettes attendues sur le chapitre 70 de 3 000 €, le fonds d'amorçage de l'Etat devant être versées en deux temps dont une partie en 2015.

Chapitre 73 impôts et taxes : 450 770 € contre 446 311 € en 2013.

Chapitre 74 dotations : 353 962 € contre 364 557 €, les dotations de l'Etat étant en baisse, il est attendu une diminution sur ce chapitre.

Chapitre 75 produits de gestion courante : 43 800 € contre 43 649 € en 2013.

Budget d'investissement :

En dépenses le budget d'investissement se décompose principalement par :

Emprunt : 51 316 €
Salle des Fêtes : 24 100 €
Mairie : 975 €
L'Eglise : 136 363 €
Divers : 12 000 €
Loyers : 46 500 €
Cantine : 500 €
L'Ecole : 5 373 €
Voirie : 261 926 €
Multiservices : 1 000 €
Cimetière : 7 825 €

Le montant total du budget investissement en 2014 s'élève donc à 760 392 €

Monsieur BOISNARD indique que le PLU va entraîner de nouvelles constructions qui nécessiteront certainement le renforcement des réseaux. Madame SAEZ confirme en effet mais que cela ne pourra se faire une fois les projets connus. Il est néanmoins proposé de solliciter ERDF pour réaliser un premier bilan des réseaux existants.

Le budget est adopté à l'unanimité des présents.

3. SUBVENTIONS A SOLLICITER :

Madame Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de solliciter les subventions adoptées dans le cadre du budget.
Un montant d'environ 42 213 euros au titre du FDAEC devrait être alloué cette année à la commune, affecté à la voirie et à la réfection de la toiture de la salle des fêtes.

A l'unanimité des présents, l'autorisation est accordée.

4. MARCHÉS PUBLICS :

Madame Le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour lancer les appels d'offres pour les travaux budgétés dans le cadre de ce budget 2014.
Le marché pour la voirie s'élève à 55 000 €.

A l'unanimité des présents, l'autorisation est accordée.

5. RÉELECTION AU SIRP :

Suite à l'information de démission de Dominique GASCON au SIRP, Mme Le Maire propose au conseil de procéder à un nouveau vote.
Madame GASCON informe que finalement elle ne démissionnera pas.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que Christine ROMAN, déléguée aux rythmes scolaires participera néanmoins à l'ensemble des réunions du SIRP et siégera au Conseil d'Ecole.
Elle informe par ailleurs qu'elle a été élue présidente du SIRP.

6. INDEMNITÉ AU COMPTABLE :

Madame Le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal de procéder au vote de l'indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires au comptable du Trésor Public.

A l'unanimité des présents l'autorisation est accordée.

7. ACCRÉDITATION DE L'ORDONNATEUR ET DE SES DÉLÉGUÉS :

Il convient de donner une accréditation de signature en cas d'absence du Maire. Madame Le Maire propose que cette accréditation soit attribuée à Monsieur Jean-Michel ROBERT en tant que premier adjoint.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. TOURS DE GARDE POUR LES ÉLECTIONS :

Le 25 mai 2014 se tiendront les Elections Européennes, il convient d'établir le tour de garde du bureau de vote.

- 8h-11H30 : Catherine SAEZ, Claude BOISNARD, Olivier DEVESA, Pierre MARCOU
- 11h30-15h : Chantal DUPOUY, Dominique GASCON, Valérie LOZES, Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ.
- 15h-18h : Jean-Michel ROBERT, Florence FERNANDES, Serge COURREAU, Christine ROMAN.

7. QUESTIONS DIVERSES :

Madame Le Maire informe que le conseil communautaire s'est réuni.
Concernant les représentations, comme proposé lors de la séance du précédent Conseil Municipal Claude BOISNARD représentera la commune au PAYS, Christine ROMAN au SCOT.
Il a été décidé de composer chacune des 9 commissions de la communauté de communes de 15 membres représentants chacun une commune.

Après présentation des commissions, il est proposé les représentations suivantes :

Commission Finances : Catherine SAEZ
Commission Développement Economique : Olivier DEVESA
Commission Enfance-Jeunesse-Vie associative : Christine ROMAN pour faire le lien avec les rythmes scolaires et la commission association. Il est également proposé que Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ puisse participer sur la thématique Jeunesse.
Cohérence Territoriale et urbanisme : Florence FERNANDES
Agenda 21, Habitat : Jean-Michel ROBERT
Bâtiment et piscine : Olivier DEVESA

Communication et TIC : Henri CAVIGNAC
Aide sociale : Catherine SAEZ est vice-présidente, Chantal DUPOUY représentera la commune.
Mutualisation : Claude BOISNARD

Catherine SAEZ invite les membres à faire part de leurs informations.
Chantal DUPOUY informe que la commission sociale s'est réunie. Elle a été l'occasion de présenter l'action de la commune et les problématiques. Des idées ont été apportées d'ateliers pour des personnes isolées avec un souhait de toucher plus d'hommes.

Christine ROMAN informe qu'un atelier de remise en état des vélos pourrait peut-être intéresser certaines personnes et permettrait de maintenir en bon état les vélos de l'école.

L'idée de jardin partagé a également été évoquée.

Dominique GASCON informe que la commission salle des fêtes s'est réunie. Elle informe que la question de la remise en état de la salle reste difficile et que la caution pourrait parfois ne pas être rendue. Ce point reste à étudier.
Elle souhaite également pouvoir aborder ce sujet lors de la rencontre prévue par la commission association le 13 mai prochain.

Pierre MARCOU constate que dans de nombreux endroits sont installés des défibrillateurs, il propose que la commune s'en équipe. Florence FERNANDES se propose d'étudier ce point.
Marie-José TOURSEL-LECLERC informe que le coût est d'environ 2 500 euros et qu'il n'y a pas de formation spécifique à prévoir.

Olivier DEVESA informe que la commission cimetière se réunira le 7 mai à 17h30.

Claude BOISNARD informe qu'il a participé à l'élection du syndicat d'électrification, J. TERRANCHE a été élu président.

Christine ROMAN informe que la commission association, animation et culture s'est réunie. Différents projets ont été listés telle que la valorisation du texte de Monsieur ACHILLE BARDIN à l'occasion de la commémoration du 11 novembre, les 900 ans de l'Eglise ou encore un ciné d'été.
Une première réunion s'est tenue avec l'association du patrimoine et une rencontre avec l'ensemble des associations se tiendra le 13 mai.

Concernant les rythmes scolaires, une réunion est prévue le 29 avril avec le personnel municipal et le 5 mai avec les associations qui se sont manifestées. Par ailleurs un appel à manifestation d'intérêt a été publié dans le Trait d'Union et le site Internet. Nous sommes dans l'attente de la parution du décret pour l'assouplissement de la mise en œuvre.

Le tour de table étant fini, Madame Le Maire rappelle la commémoration du 8 mai et invite tous les élus a être présent à partir de 12h.

Le prochain conseil municipal se tiendra le jeudi 12 juin à 20h30.

L'ordre du jour est épuisé, et la séance est levée à 23h.

SEANCE DU 28 mars 2014

L'an deux mil quatorze le 28 du mois de mars à 18h36,
le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu et place ordinaire ds séances sous la présidence de Catherine SAEZ.

Étaient présents : Catherine SAEZ, Jean-Michel ROBERT, Chantal DUPOUY, Serge COURREAU, Valérie LOZES, Dominique GASCON, Grégory RAOULT, Pierre MARCOU, Henri CAVIGNAC, Olivier DEVESA, Claude BOISNARD, Marie-José TOURSEL-LECLERQ, Christine ROMAN, Florence FERNANDES, Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ.

Secrétaire de séance : Christine ROMAN

Catherine SAEZ ouvre ce premier conseil municipal après les élections municipales du 23 mars 2014. Madame SAEZ présente la nouvelle composition du Conseil Municipal. Conformément à la législation, il convient de procéder à l'élection du Maire.
Il est également nécessaire de désigner une secrétaire de séance. Christine ROMAN est désignée secrétaire, sans objection.

Madame SAEZ propose que le membre le plus âgé prenne la direction de l'élection du maire. Monsieur MARCOU préside le déroulement du vote.

1. Élection du Maire :

Monsieur MARCOU informe que deux assesseurs doivent constituer le bureau. Il est proposé que les deux conseillers municipaux les plus jeunes soient désignés assesseurs, c'est à dire Grégory RAOULT et Christine ROMAN.

En application des articles L. 2122-4 et L.2122-7, « le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Monsieur MARCOU demande aux membres quels sont les candidats au poste de Maire.
Sont candidats :
– Catherine SAEZ
– Claude BOISNARD

Monsieur MARCOU invite chaque membre, un par un, à voter. A l'issue du vote, il est procédé à l'ouverture de l'urne et au dépouillement par les assesseurs.
Résultats :
– 12 voix pour Catherine SAEZ,
– 2 voix pour Claude BOISNARD,
– 1 Blanc
Monsieur MARCOU, après avoir constaté le résultat, proclame l'élection du Marie, Catherine SAEZ qui est immédiatement installée.
Catherine SAEZ revête l'écharpe de Maire.

Madame Le Maire remercie de lui renouveler sa confiance. Il convient à présent de

procéder à l'élection des adjoints au Maire.

2. Élection des adjoints au Maire

Madame Le Maire informe que le nombre d'adjoint est de un minimum et peu aller jusqu'à 4. A Tauriac, la pratique a toujours été de 4 adjoints au Maire, Catherine SAEZ propose de maintenir ce nombre.

Les conseillers municipaux devront procéder au vote de liste, à bulletin secret, sans raturage, ni panachage.

Madame Le Maire demande aux candidats de se faire connaître.

Monsieur Jean-Michel ROBERT informe qu'il souhaite déposer une liste composée de 4 candidats :
Jean-Michel ROBERT
Chantal DUPOUY
Olivier DEVESA
Florence FERNANDES.

Monsieur BOISNARD souhaite également déposer une liste composée de 2 candidats :
Claude BOISNARD
Marie-José TOURSEL-LECLERQ

Madame Le Maire invite chaque conseiller à voter. A l'issue du vote, il est procédé à l'ouverture de l'urne et au dépouillement par les deux assesseurs.
Résultats :
13 voix JM ROBERT
2 voix C. BOISNARD

Madame Le Maire proclame les adjoints nommés dans les personnes de Jean-Michel ROBERT, Chantal DUPOUY, Olivier DEVESA et Florence FERNANDES.

3. Questions diverses :

Madame Le Maire souhaite savoir comment les membres du conseil préfèrent recevoir les convocations au Conseil Municipal.
A l'unanimité, le mode par voix électronique (e-mail) est retenu. Chaque membre devra activer l'accusé-réception de sa boite de messagerie ou répondre de la bonne réception.

Madame Le Maire informe que le prochain conseil municipal se tiendra le Lundi 7 avril à 20h30.
Ce conseil aura notamment pour objet de désigner les délégués aux commissions et syndicats.
Madame SAEZ informe qu'il à des instances de participation obligatoires notamment dans les syndicats, des commissions internes à la mairie également et d'autres facultatives, selon la vie de la commune.
Il conviendra par exemple de créer une commission CAB pour le lancement de cette dernière.
La liste des syndicats et commissions est transmise aux conseillers. Monsieur DEVESA fait remarquer qu'il manque le syndicat du Pays de la Haute Gironde.

Madame Le Maire demande à chacun de faire connaître ses souhaits de participation aux différentes commissions dans le courant de la semaine prochaine.

Il conviendra ensuite de désigner un responsable des commissions, ce qui consiste à être responsable des convocations, de l'animation et du compte-rendu devant le conseil municipal.

Il est cependant important de signaler qu'une fois représentant dans un syndicat, membre d'une commission, il convient de s'impliquer et d'être présent.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Le Maire propose de faire un tour de table de ce premier Conseil. Elle démarre en souhaitant que ce mandat se déroule aussi bien que le précédent, même si les avis peuvent diverger, il est important de pouvoir se dire les choses.
Monsieur ROBERT confirme en soulignant que le travail peut se faire dans une ambiance conviviale mais doit être efficace. L'implication et le travail dans les commissions est essentiel, c'est là que se passe la vie de la commune. Le conseil municipal entérine souvent les propositions.

Monsieur COURREAU ne souhaite rien ajouter de plus. Madame DUPOUY est heureuse de pouvoir poursuivre. Elle a travaillé avec bonheur pendant six ans pour les questions sociales et espère continuer. Mesdames LOZES et GASCON confirment leur satisfaction de pouvoir poursuivre le travail qui a été engagé au premier mandat.

Monsieur MARCOU espère que tout ira bien aussi. Monsieur CAVIGNAC souhaite dire simplement Bravo à l'équipe, Monsieur DEVESA confirme.

Monsieur BOISNARD souhaite en effet que ce mandat se déroule le mieux possible même si les avis divergent.
Madame TOURSEL-LECLERQ est heureuse de faire partie de cette équipe même si elle est arrivée par une autre porte. L'important c'est d'y être.

Madame ROMAN est heureuse de démarrer cette aventure avec l'équipe et de pouvoir travailler collectivement. Elle espère pouvoir tout particulièrement contribuer sur des sujets qui lui tiennent à cœur comme l'école et la jeunesse et bien d'autres sujets.

Madame FERNANDES espère pouvoir apporter son énergie, sa disponibilité et ses compétences professionnelles. Madame PRIOLEAU-RAMIREZ est contente de pouvoir apporter tout ce qu'elle pourra.

L'ordre du jour est épuisé, et la séance est levée à 19h36.